

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/06/48

Date de convocation
3 juin 2026

L'an deux mil vingt six
le **LUNDI 15 JUIN 2026** à 18 Heures 30

Date d'affichage
9 juin 2026

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.

Nombre de conseillers **Etaient présents :**

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –
Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Madame Sophie CAYET –
Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –
Monsieur Fouad AJARRAY – Monsieur Arnaud LEBOEUF – Madame Laëtitia NORMAND –
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT –
Monsieur Claude RICHARD – Monsieur Nicolas HALIPRET – Madame Hanène NEBATI –
Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :

Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à M. Arnaud FICHEL

Madame Mélanie TROCME qui donne procuration à M. Arthur FOURNIER

AT

Secrétaire de séance :

Madame Sophie CAYET

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Astrid SAVARY, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré et le budget vert, après s'être fait présenter le Compte Financier Unique dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1°Lui donne acte de la présentation du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		OU
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	
Résultats reportés		1 137 495,26 €	
Part affectée à investiss			
Opérations de l'exercice	4 699 131,94 €	4 600 668,15 €	
Totaux	4 699 131,94 €	5 738 163,41 €	
Résultat de clôture		1 039 031,47 €	

LIBELLE	INVESTISSEMENT		OU
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	
		845 439,44 €	
	1 338 398,22 €	649 500,61 €	
	1 338 398,22 €	1 494 940,05 €	
		156 541,83 €	
	156 541,83 €		
	83 523,49 €		
	423 708,20 €		
	496 726,54 €		

ENSEMBLE		OU	RECETTES OU EXCEDENT
DEPENSE	DEFICIT		
			1 982 934,70 €
			0,00 €
6 037 530,16 €		5 250 168,76 €	
6 037 530,16 €		7 233 103,46 €	
		1 195 573,30 €	

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

156 541,83 €
au compte 001 (déficit d'investissement reporté)
au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

83 523,49 €
423 708,20 €

496 726,54 €

156 541,83 €
au compte 001 (déficit d'investissement reporté)
au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 039 031,47 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après délibération, le Conseil Municipal valide les propositions de Madame Astrid SAVVARY, selon le vote suivant :

Pour : 24
Abstention : 0
Contre : 2

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas lez Arras,
Le 16 juin 2026
L'Adjointe Déléguée,
Astrid SAVVARY.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.